

Professionnel diplômé d'État, l'aide-soignant participe, sous l'autorité hiérarchique de la directrice adjointe, au maintien du bien-être des résidents.

Dans l'objectif de préserver l'autonomie dans un lieu de vie non médicalisé, l'aide-soignant assure, dans la discrétion et en toute confidentialité, la prise en compte de la personne dans sa dimension globale (besoins physiques, psycho-émotionnels), en concertation avec la direction.

### MISSIONS :

L'aide-soignant, assure :

Quotidiennement :

- La veille de l'état de santé physique et moral des résidents.
- La réponse aux appels d'urgence bipés en prenant les dispositions nécessaires.
- La distribution des médicaments en collaboration avec le cabinet infirmier en charge du résident (suivant prescription et uniquement dans le cas où ils sont préalablement préparés par un infirmier libéral diplômé d'État).
- L'instillation des collyres (suivant prescription).
- La pose et l'enlèvement des bas à varices et/ou prothèses.
- L'accompagnement des moins valides au restaurant ou aux différentes activités,
- Le portage des plateaux au domicile des résidents souffrants.
- Les transmissions à la directrice adjointe et/ou à la Directrice, aux Gardiens et à l'équipe
- Désinfection des parties communes

En fonction des besoins :

- L'aide aux soins d'hygiène et aux transferts (occasionnellement et après avis de la direction).
- En l'absence de la direction adjointe et sous couvert de la Directrice :
  - La coordination des interventions externes (médecin, kiné, aide à domicile...) : appel, prise de rendez-vous, demande de précisions sur les prescriptions....
  - La coordination avec les services hospitaliers en prenant tous contacts nécessaires à la mise en place d'aides adaptées au Résident à son retour d'hospitalisation.

Activités Annexes :

- L'aide-soignant participe aux réunions d'équipe régulières ou exceptionnelles décidées par la Direction.
- Il participe si besoin, aux réunions organisées pour l'élaboration des grilles d'autonomie (Grilles AGGIR).
- Sur demande de la direction, l'aide-soignant suit les formations obligatoirement dispensées au personnel de ce type d'établissement (formation évacuation, manipulation d'extincteurs, Attestation de Formation aux Premiers Secours...).

## FORMAT DU POSTE :

- 17h30 heures hebdomadaires, suivant planning 08h-13h30 et 17h-19h45 tous les jours y compris dimanche et jours fériés (par roulement).
- Contrat de droit public : filière médico-sociale – catégorie C (grade d'auxiliaire de soins).
- Rémunération statutaire + RIFSEEP + prime grand âge (+ selon éligibilité : prime annuelle et CNAS).

## PROFIL RECHERCHÉ :

- Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) exigé.

### Connaissances :

- Pathologies spécifiques.
- Gestes professionnels.
- Notions d'anatomie et de physiologie.
- Techniques et outils de soins courants.
- Protocoles d'hygiène et de qualité des soins.
- Principales thérapies.
- Protocoles de soins.
- Techniques de manutention.
- Règles d'entretien du matériel.
- Réglementation d'hygiène et de sécurité.
- Risques liés aux infections nosocomiales.

### Savoir-être :

- Sens de l'écoute et de la communication, bienveillance.
- Sens du travail en équipe.
- Sens de l'organisation, rigueur, autonomie.
- Discrétion.
- Patience.
- Disponibilité.

---

**Candidatures (CV et lettre de motivation)**

**à l'attention de Madame la Présidente du CCAS d'Avrillé**

1, Esplanade de l'Hôtel de Ville - CS 50109 - 49241 AVRILLÉ Cedex

[emploi@ville-avrille.fr](mailto:emploi@ville-avrille.fr)

Informations complémentaires : 02 41 37 41 16

---